

Annexe A. Notes techniques sur l'enquête TALIS 2018

L'objectif de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) en 2018 était d'obtenir, dans chacun des pays et territoires participants, un échantillon représentatif d'enseignants pour chaque niveau de la CITE auquel le pays ou le territoire participait. L'enquête TALIS 2018 met en lumière des questions stratégiques concernant les classes, les enseignants, les établissements et la direction d'établissement, si bien que sa couverture s'étend à tous les enseignants de chaque niveau de la CITE concerné et à leurs chefs d'établissement. Le plan d'échantillonnage international élaboré pour l'enquête TALIS 2018 s'est servi d'un plan d'échantillonnage probabiliste stratifié à deux degrés. En d'autres termes, les enseignants (unités d'échantillonnage du second degré ou secondaires) ont été choisis au hasard dans la liste des enseignants couverts par le champ d'application pour chacun des établissements choisis au hasard (unités d'échantillonnage du premier degré ou primaire). Une description plus détaillée de la conception de l'enquête et de sa mise en œuvre figure dans le rapport *TALIS 2018 Technical Report* (OCDE, 2019^[1]).

Un enseignant des niveaux 1, 2 ou 3 de la CITE est un enseignant qui, dans le cadre de ses fonctions habituelles au sein de son établissement, dispense des enseignements dans des programmes de ce niveau de la CITE. Les enseignants qui enseignent dans des programmes mixtes à différents niveaux de la CITE au sein de l'établissement cible sont inclus dans le champ de l'enquête TALIS. Aucun seuil minimal n'a été fixé concernant le nombre de cours que doivent dispenser ces enseignants dans l'un de ces trois niveaux de la CITE.

La population cible internationale de l'enquête TALIS 2018 est restreinte aux enseignants qui font régulièrement cours dans des établissements ordinaires, et aux chefs de ces établissements. Les enseignants dispensant des enseignements aux adultes et ceux travaillant dans des établissements exclusivement réservés aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ne font pas partie de la population cible internationale et ne sont donc pas considérés dans le cadre de l'enquête. Toutefois, contrairement à l'enquête TALIS 2008, les enseignants travaillant avec des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans un environnement scolaire normal ont été considérés comme faisant partie du champ d'application des enquêtes TALIS 2013 et 2018. Lorsqu'un établissement est composé exclusivement de ce type d'enseignants, il est déclaré comme exclu du champ d'application de l'enquête. Les aides-enseignants, le personnel de soutien pédagogique (conseillers d'orientation et bibliothécaires, par exemple) et le personnel de soutien social et de santé (médecins, infirmiers, psychiatres, psychologues, ergothérapeutes et assistants sociaux) n'ont pas été considérés comme des enseignants et ne font donc pas partie de la population cible internationale de TALIS.

Pour des raisons nationales, les pays/territoires participants pouvaient choisir de restreindre la couverture de leur mise en œuvre nationale de l'enquête TALIS 2018 à certaines parties du pays/territoire. Par exemple, une province ou un État confronté à des troubles civils, ou une région frappée par une catastrophe naturelle, pouvaient être retirés de la population cible internationale pour créer une population cible nationale ne les incluant pas. Les pays/territoires participants ont été invités à limiter au minimum ces exclusions en gardant la population de l'enquête nationale à au moins 95 % d'enseignants.

TALIS 2018 a reconnu que l'administration d'une enquête auprès d'enseignants de très petits établissements pouvait s'avérer inefficace et difficile. Pour chaque niveau de la CITE, mener l'enquête auprès d'enseignants d'établissements ne comptant pas plus de trois enseignants au niveau visé de la CITE et auprès de ceux travaillant dans des établissements situés dans des zones géographiquement reculées pouvait en effet être un exercice coûteux, long et inefficace sur le plan statistique. Par conséquent, les pays/territoires participants ont été autorisés à exclure ces enseignants de la collecte de données de l'enquête TALIS 2018, créant ainsi une population d'enquête nationale différente de la population nationale cible. Le gestionnaire de projet national de chaque pays/territoire était tenu de documenter les raisons de ces exclusions, la taille, la localisation, la population cible, etc., de chaque établissement exclu. Ces informations étaient requises pour chaque niveau de la CITE auquel participait le pays/territoire.

Au sein d'un établissement inclus dans le champ de l'enquête, les catégories suivantes d'enseignants ont été exclues de l'échantillon :

- les enseignants dispensant des enseignements dans des établissements exclusivement réservés aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers
- les enseignants remplissant également la fonction de chef d'établissement : aucune donnée n'a été collectée sur l'enseignant, seulement sur le chef d'établissement
- les enseignants suppléants, de secours ou occasionnels
- les enseignants en congé de longue durée
- les enseignants dispensant des enseignements exclusivement aux adultes
- les enseignants ayant participé à l'essai de terrain de l'enquête TALIS 2018.

Exigences relatives à la taille des échantillons

Pour chaque niveau de la CITE, on a établi les mêmes exigences concernant la taille de l'échantillon et la précision des estimations. Pour assurer la fiabilité de l'estimation et de la modélisation, tout en tenant compte d'une certaine quantité de non-réponses, la taille minimale de l'échantillon a été fixée à 20 enseignants dans chaque établissement participant. Un échantillon minimal de 200 établissements devait être sélectionné parmi la population d'établissements inclus dans le champ de l'enquête. Ainsi, la taille nominale de l'échantillon international était d'au moins 4 000 enseignants pour chaque niveau de la CITE auquel un pays ou un territoire participait. Les pays et territoires participants pouvaient choisir d'élargir leur échantillon national, soit en sélectionnant davantage d'établissements, soit en sélectionnant davantage d'enseignants dans chaque établissement sélectionné, soit en augmentant les deux. On a demandé à certains pays et territoires d'élargir leur échantillon au sein de chaque établissement pour contrebalancer l'effet de la sélection d'un trop grand nombre d'établissements comptant moins de 20 enseignants. La taille de l'échantillon a été réduite pour certains pays et territoires participants en raison du nombre limité d'établissements disponibles pour l'échantillonnage. Dans quelques cas, le nombre moyen d'enseignants dans les établissements étant inférieur à celui prévu dans le plan international, le nombre d'établissements échantillonnés a été augmenté pour assurer un nombre total minimal d'enseignants participants.

Dans de nombreux pays/territoires, la séparation des années d'études dans les niveaux de la CITE ne correspond pas à une séparation physique des bâtiments ou des administrations scolaires : les établissements qui vont de la 8^e à la 12^e année chevauchent les niveaux 2 et 3 de la CITE, mais l'ensemble du niveau 2 de la CITE n'est pas couvert par ces établissements. Dans les pays et territoires ayant participé à plus d'un niveau de la CITE, des dispositions ont été prises en collaboration avec le gestionnaire de projet national et son équipe pour optimiser la sélection de l'échantillon scolaire en réduisant au minimum le chevauchement des échantillons respectifs (sélection d'un établissement pour participer à un

seul niveau de la CITE) ou en maximisant le chevauchement des échantillons (sélection d'un établissement qui contribue à tous les niveaux de la CITE concernés). Toutefois, dans le cas d'un chevauchement maximal, les enseignants qui enseignent à plus d'un niveau n'étaient invités à participer qu'à un seul.

Définition du mot « enseignant »

À l'instar des cycles précédents, l'enquête TALIS 2018 a adopté, à des fins d'échantillonnage et d'analyse, la définition du mot « enseignant » issue de la collecte de données du Programme des indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) : « Un enseignant (CITE 0-4) est, par définition, une personne dont l'activité professionnelle suppose de planifier, d'organiser et de mener des activités de groupe, grâce auxquelles les élèves acquièrent les connaissances, compétences et aptitudes stipulées dans les programmes d'enseignement » (OCDE, 2018, p. 43^[2]).

Processus d'adjudication

Le principe de base guidant l'adjudication est de déterminer, pour chaque pays/territoire participant et pour chacune des options TALIS, si les données communiquées aux pays et territoires sont de nature à fournir des analyses et des indicateurs internationaux solides et pertinents sur les enseignants et l'enseignement, en temps opportun et de manière rentable.

Afin de garantir leur conformité, un certain nombre de dispositifs d'assurance qualité ont été conçus et mis en œuvre tout au long du processus d'enquête. Certains reposaient sur des conseils et des avis d'experts, d'autres sur des données qualitatives et des jugements éclairés, et d'autres encore sur des données quantitatives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport *TALIS 2018 Technical Report* (OCDE, 2019^[1]).

Au cours de la session d'adjudication, chaque ensemble de données, à savoir la combinaison des pays/territoires participants, des options d'enquête et des types de questionnaires, a été soumis au même examen. Pour la première fois dans un cycle TALIS, les données relatives aux chefs d'établissement ont été évaluées séparément. En d'autres termes, les données sur les chefs d'établissement et les enseignants ont fait l'objet d'une évaluation d'adjudication distincte par option TALIS et par pays/territoire.

Les questions évaluées concernaient l'adaptation des questionnaires au contexte national, la traduction et la vérification, la qualité de l'échantillonnage, le traitement des unités hors champ et des unités de refus (c'est-à-dire les enseignants et/ou les établissements), l'échantillonnage au sein des établissements, la collecte des données, le nettoyage des données, les rapports des observateurs de la qualité, les taux de participation et le respect général des normes techniques. Après évaluation de chaque processus d'enquête, une recommandation de note, tenant compte des taux de participation et de toute question non résolue, a été formulée.

Les règles d'adjudication, fondées sur les taux de participation des chefs d'établissement et des enseignants, sont récapitulées dans les Tableau A A.1 et Tableau A A.2. Une explication des codes utilisés est ensuite proposée.

Tableau A A.1. Règles d'adjudication applicables aux données sur les établissements ou les chefs d'établissement dans l'enquête TALIS 2018

Participation des établissements (questionnaires à l'intention des chefs d'établissement retournés)		Risque de biais de non-réponse des établissements	Note
Avant remplacement	Après remplacement		
≥75 %	≥75 %		Bien
50 % - 75 %	≥75 %		Passable (A)
	50 % - 75 %	Bas	Passable (C)
<50 %		Élevé	Médiocre (D)
			Insuffisant

Tableau A A.2. Règles d'adjudication applicables aux données sur les enseignants dans l'enquête TALIS 2018

Participation des établissements (participation minimale des enseignants)		Participation des enseignants après remplacement des établissements	Risque de biais de non-réponse des enseignants	Note
Avant remplacement	Après remplacement			
≥75 %	≥75 %	≥75 %		Bien
		50 % - 75 %		Passable (A)
50 % - 75 %	≥75 %	≥75 %		Passable (B)
		50 % - 75 %	Bas	Passable (C)
50 % - 75 %	50 % - 75 %		Élevé	Médiocre (D)
				Médiocre (E)
< 50 %	≥75 %			Médiocre (F)
< 50 %	< 75 %			Insuffisant

La liste suivante se veut un simple guide visant à aider les utilisateurs des données à en comprendre les limites d'utilisation ou de qualité :

- **Bien** : Les données du pays/territoire participant peuvent être utilisées à toutes fins d'établissement de rapports et d'analyses, et être incluses dans des comparaisons internationales.
- **Passable (A)** : Il est possible d'effectuer des estimations nationales et infranationales ; certaines caractéristiques des enseignants peuvent pâtir d'une erreur-type plus importante (er.-t.), d'où l'avertissement « passable » ; aucun avertissement supplémentaire aux utilisateurs ne semble nécessaire.
- **Passable (B) uniquement pour l'adjudication des données sur les enseignants** : Il est possible d'effectuer des estimations nationales et infranationales ; certaines estimations infranationales peuvent être moins précises (erreurs-types plus grandes) si la taille de l'échantillon est faible au niveau local, d'où l'avertissement « passable » ; aucun avertissement supplémentaire aux utilisateurs ne semble nécessaire.
- **Passable (C)** :
 - Il est possible d'effectuer des estimations nationales et infranationales.
 - Certaines estimations infranationales peuvent être moins précises (erreurs-types plus grandes) si la taille de l'échantillon est faible au niveau local, d'où l'avertissement « passable », mais une note sur la qualité des données indiquant le résultat de l'analyse du biais de non-réponse pourrait apparaître.

- La participation des établissements étant un peu plus faible que sous (B), la prudence est de mise pour la comparaison des estimations infranationales, car certains de ces résultats ne se basent que sur quelques établissements.
- La comparaison des estimations infranationales marginales avec des groupes similaires d'autres pays/territoires est susceptible de révéler des différences significatives sur le plan statistique, en raison de l'erreur-type probablement trop importante.
- **Médiocre (D) :**
 - Outre les avertissements émis pour la catégorie précédente, une note devrait avertir les utilisateurs des indications de biais de non-réponse dans certaines estimations.
 - Les comparaisons d'estimations infranationales devraient se limiter aux groupes présentant les plus grandes tailles d'échantillons.
 - À ce stade, l'échantillon représente entre 37 % et 56 % du personnel enseignant, à partir d'un échantillon assez restreint d'établissements.
 - Il ne serait pas conseillé d'effectuer des comparaisons avec des groupes similaires d'autres pays.
- **Médiocre (E) uniquement pour l'adjudication des données sur les enseignants) :** Les estimations infranationales ne seraient pas recommandées ; une note devrait souligner la difficulté à obtenir un échantillon représentatif d'établissements.
- **Médiocre (F) uniquement pour l'adjudication des données sur les enseignants) :** Limites semblables à celles de la ligne E, mais une note devrait souligner la difficulté à obtenir une participation d'au moins 50 % de l'échantillon des établissements sélectionnés ; risques d'obtenir un échantillon non représentatif d'établissements.
- **Insuffisant :** Les pondérations ne devraient pas être calculées dans les compilations officielles ; par conséquent, les données ne doivent pas être intégrées dans les tableaux, modèles, moyennes (etc.) internationaux.

Les taux de participation et la note d'évaluation par pays/territoire participant au niveau 2 de la CITE sont présentés dans les Tableau A A.3 et Tableau A A.4¹.

Notes concernant l'utilisation et l'interprétation des données

La présente section récapitule les problèmes à relever, lors de l'échantillonnage ou des opérations de terrain, qui doivent être pris en compte lors de l'interprétation des données du niveau 2 de la CITE communiquées pour ces pays.

- **Alberta (Canada) :**
 - Collecte des données TALIS lors d'un conflit de travail.
 - L'analyse du biais de non-réponse ne montre aucun signe de risque élevé de biais de non-réponse des établissements sur les variables étudiées concernant les enseignants ou les chefs d'établissement et, à ce titre, leur note est passée de « médiocre » à « passable ».
- **Australie :**
 - La période de collecte des données pour les enseignants et les chefs d'établissement a été prolongée de la fin de l'année scolaire 2017 au début de l'année scolaire suivante en 2018.
 - Pour les chefs d'établissement, les données de l'Australie se trouvent en dessous de la ligne dans certains tableaux du présent rapport et ne sont pas incluses dans les calculs de la moyenne internationale. En effet, comme le montrent les Tableau A A.3 et Tableau A A.4, l'Australie n'a pas respecté les normes internationales en matière de taux de participation.

- **Colombie** : L'analyse du biais de non-réponse ne montre aucun signe de risque élevé de biais de non-réponse des établissements sur les variables étudiées concernant les enseignants ou les chefs d'établissement et, à ce titre, leur note est passée de « médiocre » à « passable ».
- **Danemark** : L'analyse du biais de non-réponse ne montre aucun signe de risque élevé de biais de non-réponse des établissements sur les variables étudiées concernant les enseignants ou les chefs d'établissement et, à ce titre, leur note est passée de « médiocre » à « passable ».
- **Communauté flamande de Belgique** : Les entrées de l'échantillonnage sont des unités administratives et non des « établissements » au sens qui leur est généralement attribué ; un « établissement » peut être composé d'une ou plusieurs unités administratives, et le chef d'établissement devrait répondre pour l'établissement et pas seulement pour l'unité administrative sélectionnée ; les utilisateurs doivent donc faire preuve de prudence lors de l'analyse et de la comparaison des statistiques des établissements.
- **Communauté française de Belgique** : La prudence est de mise lors de l'interprétation des items concernant le pourcentage d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers en raison des complications susceptibles de survenir quant à l'interprétation de la définition de ces besoins. Les élèves étudiant dans un premier niveau différencié, conçu pour les élèves n'ayant pas réussi leur certification du primaire et bénéficiant d'un soutien et de ressources supplémentaires, sont formellement identifiés comme ayant des difficultés d'apprentissage, mais la plupart ne souffrent d'aucune forme de handicap.
- **Géorgie** : Certains problèmes de traduction pourraient subsister dans les versions géorgienne et azerbaïdjanaise des questionnaires.
- **Israël** : La couverture passe en dessous de 95 %, après exclusion *post-facto* des établissements ultraorthodoxes, en raison de faibles taux de réponse, rendant la couverture identique à celle de TALIS 2013.
- **Lettonie** : Certains problèmes de traduction pouvant subsister dans les instruments nationaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur les données.
- **Corée** : Dans quatre établissements, les listes d'enseignants se sont révélées incorrectes ; ces établissements ont donc été considérés comme « non-participants ».
- **Pays-Bas** :
 - Les Pays-Bas ont bénéficié d'un démarrage anticipé de six semaines et d'un délai prolongé de collecte des données.
 - Les Pays-Bas disposaient d'un protocole de collecte non approuvé qui a abouti à l'inclusion d'une cinquantaine d'établissements « nationaux » non inclus dans l'ensemble de données internationales, mais laissés dans l'ensemble de données nationales ; les taux de participation ont été calculés à partir de l'ensemble des données internationales.
- **Nouvelle-Zélande** : La couverture a été étendue aux petits établissements (comptant quatre enseignants ou moins). Même si l'impact sur la population cible d'enseignants en a été négligeable, celui sur la population cible de chefs d'établissement est en revanche important : par rapport à l'enquête TALIS 2013, la taille de la population cible de chefs d'établissement a presque doublé.
- **Fédération de Russie** : La couverture passe en dessous de 95 % après l'exclusion de la ville de Moscou.
- **Arabie saoudite** : La couverture passe en dessous de 95 % après l'exclusion de l'échantillonnage de deux provinces limitrophes du Yémen.
- **Singapour** : La couverture comprenait les établissements privés et publics. Les établissements privés ont néanmoins été exclus de l'échantillon de TALIS 2013 en raison de problèmes de confidentialité.

- **Émirats arabes unis** : En raison de la sélection d'établissements à plusieurs niveaux, les données sur les chefs d'établissement ont été reprises du questionnaire initial à l'intention des chefs d'établissement du niveau 2 de la CITE et reportées sur les formulaires correspondants des niveaux 1 et 3 de la CITE, sauf pour la question 17 du questionnaire à l'intention des chefs d'établissement.

Tableau A A.3. Participation des chefs d'établissement du niveau 2 de la CITE et notes recommandées

	Nombre de chefs d'établissement participants	Taille estimée de la population de chefs d'établissement	Participation des chefs d'établissement avant remplacement (%)	Participation des chefs d'établissement après remplacement (%)	Note recommandée
Alberta (Canada)	129	1 038	54.4	66.2	Passable
Australie	230	2 680	49.0	75.7	Insuffisant
Autriche	277	1 483	96.0	100.0	Bien
Communauté flamande (Belgique)	188	721	82.5	94.0	Bien
Communauté française (Belgique)	119	448	93.3	99.2	Passable
Bésil	184	52 187	88.0	95.4	Bien
Bulgarie	200	1 730	97.5	100.0	Bien
Chili	169	5 214	78.9	87.6	Bien
CABA (Argentine) ¹	121	488	77.5	82.6	Bien
Colombie	141	10 392	68.8	70.9	Passable
Croatie	188	896	95.0	95.6	Bien
Chypre	88	99	88.9	88.9	Bien
République tchèque	218	2 606	99.5	99.5	Bien
Danemark	140	1 457	51.5	71.4	Passable
Angleterre (RU)	157	3 990	71.9	81.8	Passable
Estonie	195	389	88.3	100.0	Bien
Finlande	148	706	100.0	100.0	Bien
France	195	6 770	97.6	98.0	Bien
Géorgie	177	2 151	91.7	91.7	Bien
Hongrie	182	2 640	91.2	94.3	Bien
Islande	101	136	74.3	74.3	Passable
Israël	184	1 196	90.9	93.7	Bien
Italie	190	5 622	92.4	98.6	Bien
Japon	195	10 071	93.9	99.4	Bien
Kazakhstan	331	6 302	100.0	100.0	Bien
Corée	150	3 134	68.1	77.8	Passable
Lettonie	136	653	80.4	91.9	Bien
Lituanie	195	833	100.0	100.0	Bien
Malte	54	58	93.1	93.1	Bien
Mexique	193	16 327	90.6	97.0	Bien
Pays-Bas	125	524	56.2	85.6	Passable
Nouvelle-Zélande	189	1 732	71.7	92.0	Passable
Norvège	162	1 091	67.5	81.0	Passable
Portugal	200	1 255	97.7	100.0	Bien
Roumanie	199	4 658	100.0	100.0	Bien
Fédération de Russie	230	31 948	99.1	100.0	Bien
Arabie saoudite	192	6 119	96.5	96.5	Bien
Shanghai (Chine)	198	630	100.0	100.0	Bien
Singapour	167	193	97.0	98.8	Bien
République slovaque	180	1 593	84.4	90.5	Bien
Slovénie	119	448	74.8	79.3	Bien
Afrique du Sud	169	8 026	92.3	92.3	Bien
Espagne	396	6 861	98.7	99.2	Bien
Suède	171	1 739	85.9	89.1	Bien
Taipei chinois	202	935	100.0	100.0	Bien

	Nombre de chefs d'établissement participants	Taille estimée de la population de chefs d'établissement	Participation des chefs d'établissement avant remplacement (%)	Participation des chefs d'établissement après remplacement (%)	Note recommandée
Türkiye	196	16 100	99.0	99.0	Bien
Émirats arabes unis	476	521	91.4	91.4	Bien
États-Unis	164	65 095	63.1	77.6	Passable
Viet Nam	196	10 799	100.0	100.0	Bien

1. CABA (Argentine) : Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine.

Tableau A A.4. Participation des enseignants du niveau 2 de la CITE et notes recommandées

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants participants	Taille estimée de la population d'enseignants	Participation des établissements avant remplacement (%)	Participation des établissements après remplacement (%)	Participation des enseignants au sein des établissements participants (%)	Participation globale des enseignants (%)	Note recommandée
Alberta (Canada)	122	1 077	9 991	51.8	62.6	83.0	52.0	Passable
Australie	233	3 573	116 679	50.3	76.6	77.7	59.6	Passable
Autriche	246	4 255	45 869	85.9	88.8	84.4	75.0	Bien
Belgique	302	5 257	34 442	86.0	95.1	86.9	82.6	Bien
Communauté flamande (Belgique)	182	3 122	18 615	80.0	91.0	84.4	76.8	Bien
Communauté française (Belgique)	120	2 135	15 827	93	100	89.7	89.7	Passable
Bésil	185	2 447	568 510	89.9	96.6	94.9	91.6	Bien
Bulgarie	200	2 862	21 208	97.1	100.0	98.3	98.3	Bien
Chili	179	1 963	55 969	82.6	91.5	94.3	86.2	Bien
CABA (Argentine) ¹	130	2 099	10 218	81.3	86.7	88.6	76.8	Bien
Colombie	154	2 398	164 225	73.9	77.4	93.4	72.3	Passable
Croatie	188	3 358	15 762	95.4	96.2	87.0	83.7	Bien
Chypre	88	1 611	3 860	89.8	89.8	90.3	81.0	Bien
République tchèque	219	3 447	42 348	100.0	100.0	93.8	93.8	Bien
Danemark	141	2 001	22 475	51.1	72.0	86.8	62.5	Passable
Angleterre (RU)	149	2 376	193 134	72.7	81.5	83.6	68.1	Passable
Estonie	195	3 004	7 354	86.6	100.0	95.2	95.2	Bien
Finlande	148	2 851	18 938	100.0	100.0	96.2	96.2	Bien
France	176	3 006	197 013	87.3	87.8	88.1	77.3	Bien
Géorgie	192	3 101	38 195	99.5	99.5	95.8	95.3	Bien
Hongrie	189	3 245	44 018	94.9	97.7	95.0	92.8	Bien
Islande	123	1 292	1 883	90.4	90.4	75.8	68.5	Bien
Israël	172	2 627	32 603	85.3	87.3	84.9	84.9	Bien
Italie	191	3 612	190 447	92.8	99.1	93.5	93.0	Bien
Japon	196	3 555	230 558	92.4	99.5	99.0	98.5	Bien
Kazakhstan	331	6 566	195 383	100.0	100.0	99.8	99.8	Bien
Corée	163	2 931	75 654	70.5	81.5	92.2	75.1	Passable
Lettonie	135	2 315	12 003	77.1	91.2	87.9	80.2	Bien
Lituanie	195	3 759	19 848	100.0	100.0	97.4	97.4	Bien
Malte	55	1 656	1 941	94.8	94.8	86.5	82.0	Bien
Mexique	193	2 926	254 794	90.4	96.3	94.3	90.8	Bien
Pays-Bas	116	1 884	66 672	56.7	79.5	80.9	64.3	Passable
Nouvelle-Zélande	185	2 257	23 227	62.8	79.5	79.6	63.3	Passable
Norvège	185	4 154	21 828	77.4	92.6	83.2	77.0	Bien
Portugal	200	3 676	39 703	97.9	100.0	92.7	92.7	Bien
Roumanie	199	3 658	66 039	100.0	100.0	98.3	98.3	Bien

	Nombre d'établissements participants	Nombre d'enseignants participants	Taille estimée de la population d'enseignants	Participation des établissements avant remplacement (%)	Participation des établissements après remplacement (%)	Participation des enseignants au sein des établissements participants (%)	Participation globale des enseignants (%)	Note recommandée
Fédération de Russie	230	4 011	646 405	98.7	100.0	99.9	99.9	Bien
Arabie saoudite	179	2 744	99 661	89.7	89.7	86.0	77.1	Bien
Shanghai (Chine)	198	3 976	38 902	100.0	100.0	99.5	99.5	Bien
Singapour	169	3 280	11 544	98.2	100.0	99.2	99.2	Bien
République slovaque	176	3 015	24 746	82.4	88.9	95.4	84.7	Bien
Slovénie	132	2 094	7 422	82.2	88.0	91.5	80.5	Bien
Afrique du Sud	170	2 046	92 127	92.3	92.9	89.7	83.3	Bien
Espagne	399	7 407	186 171	99.5	100.0	94.6	94.6	Bien
Suède	180	2 782	31 421	89.1	93.9	81.3	76.3	Bien
Taipei chinois	200	3 835	53 208	99.0	99.0	97.2	96.2	Bien
Türkiye	196	3 952	277 187	99.0	99.0	98.5	97.5	Bien
Émirats arabes unis	521	8 648	14 489	100.0	100.0	96.0	96.0	Bien
États-Unis	165	2 560	1 144 751	60.1	76.8	89.6	68.8	Passable
Viet Nam	196	3 825	295 033	100.0	100.0	96.3	96.3	Bien

1. CABA (Argentine) : Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine.

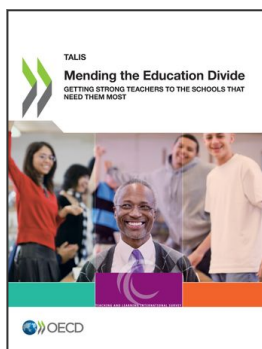
Références

OCDE (2019), *TALIS 2018 Technical Report*, Éditions OCDE, Paris, [1]
http://www.oecd.org/education/talis/TALIS_2018_Technical_Report.pdf.

OCDE (2018), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264304444-en>. [2]

Note

¹ Tableau A A.3 et Tableau A A.4 indiquent les estimations du taux de participation les plus favorables à la note d'adjudication. Les estimations les plus favorables peuvent avoir été pondérées ou non en fonction des caractéristiques des pays/territoires, de la population d'enseignants et de chefs d'établissement, et des niveaux d'enseignement.



Extrait de :

Mending the Education Divide

Getting Strong Teachers to the Schools That Need Them Most

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/92b75874-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Notes techniques sur l'enquête TALIS 2018 », dans *Mending the Education Divide : Getting Strong Teachers to the Schools That Need Them Most*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e979e121-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.